

Séance du conseil communal du 21 décembre 2007

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absent et excusé:

Gilles Baum (DP) points 2-9 et 11-18, conseiller.

01. Approbation d'un compromis de vente.

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente, ayant pour objet l'acquisition par la commune de fonds sis à Junglinster, d'une surface totale de 3 hectares et 49,40 ares, conclu le 18 décembre 2007 entre le collège échevinal et les consorts Denise Weis, Gisèle Yolande Virginie Weis, Norbert Weis et Marguerite Berthe Balthasar Weis, dans un but d'utilité publique, à savoir l'échange de terrains dans le cadre de projets de voirie ou d'acquisition de terrains pour zones de protection des sources et réserves naturelles.

02. Approbation d'actes notariés.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver:

- un acte notarié concernant l'échange de terrains sis à Gonderange aux lieux-dits « rue de l'église » et « cité Joseph Bech »;
- un acte notarié ayant pour objet l'acquisition par la commune d'un terrain sis à Junglinster, au lieu-dit « an der Loupescht », d'une contenance de 33,32 ares.

03. Approbation de conventions.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver:

- une convention conclue le 30 novembre 2007 entre le collège échevinal et les époux Carlo Hoffmann d'Olingen concernant l'obtention d'un droit de passage sur les parcelles de terrain leur appartenant, pour la pose d'un collecteur entre les localités de Rodenbourg et Olingen;
- une convention conclue le 31 octobre 2007 entre le collège échevinal et la s.a. Edita concernant l'implantation de boîtes permettant la distribution gratuite de leurs publications;
- une convention conclue le 20 décembre 2007 entre le collège échevinal et la s.a. saint-paul Luxembourg concernant l'implantation d'une boîte permettant la distribution gratuite de leurs publications;
- une convention conclue le 15 octobre 2007 entre le collège échevinal et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre du Trésor et du Budget et son Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, portant sur la mise à disposition par la commune à l'Uelzechtlycée de l'infrastructure sportive du centre polyvalent Gaston Stein à Junglinster.

04. a. Organisation scolaire rectifiée de l'enseignement musical 2007/2008.

b. Avenant à la convention avec l'UGDA concernant l'organisation des cours de musique.

- Attendu que le nombre d'élèves inscrits aux cours individuels de mandoline et mandole pour l'année 2007/2008 a changé, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation scolaire 2007/2008 rectifiée de l'enseignement musical dispensé par l'UGDA.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un avenant à la convention du 07 juillet 2007 conclue avec l'UGDA et ayant pour objet l'organisation rectifiée de l'enseignement musical dans la commune de Junglinster pour l'année 2007/2008.

05. Modification du transport scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le trajet III et le trajet « minibus » du transport scolaire comme suit:

TRAJET III

Localités	Aller - matin	Aller - après-midi
	horaire	horaire
Graulinster	07:30	Beidweiler 13:40
Beidweiler	07:35	Graulinster 13:45
Gonderange	07:45	Junglinster 13:50
Junglinster	07:55	Gonderange 13:55

TRAJET MINIBUS

Localités	Aller - matin horaire	Aller - après-midi horaire
Blumenthal	07:45	13:45
Station RTL	07:48	13:48
Junglinster	07:55	13:55
Beidweiler	08:25	
Blumenthal	08:35	
Junglinster	08:45	

06. Désignation d'un représentant de la commission consultative pour étrangers au sein de la commission scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la candidature de Roger Behrend comme représentant de la commission consultative pour étrangers au sein de la commission scolaire.

07. Fixation des subsides à accorder aux associations communales et aux associations et organismes opérant sur le plan national.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2007 les subsides suivants aux associations et organismes énumérés ci-après:

a. corps des sapeurs-pompiers

Lënster Pompjéén 295.-€, Pompjéesveräin Buerglënster-Amber 289.-€, Gonnerénger Pompjéesfrënn 220.-€, Guedber Pompjéesfrënn 285.-€, Service d'Incendie et de Sauvetage de la Commune 2.940.-€, Centre d'Intervention Junglinster 1.565.-€.

b. sociétés de sport

Badminton Junglinster 3.138.-€, Cercle d'Echecs Junglinster 1.110.-€, Commune Aérostatique 277.-€, DT Bourglinster 1.045.-€, DT Gonderange 2.459.-€, DT Gudber-Lënster 2.678.-€, FC Jeunesse Junglinster 3.181.-€, Frae-Fitness Club 1.940.-€, Seniorendanz Dillendapp 672.-€, Société de Tir 177.-€, Taekwondo Club 1.835.-€, Tennis Club Junglinster 1.090.-€, Volley-Ball Amber-Lënster 2.952.-€, Lux-Rollers asbl. 140.-€.

En dehors des subsides précités les clubs de tennis de table et de badminton touchent un subside supplémentaire de 170.-€ par équipe ayant terminé le championnat 2006/2007.

c. associations à caractère social et de charité

A.P.E.M.H. 140.-€, Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché 140.-€, Aide aux Lépreux asbl 140.-€, Aide Familiale-Aide Senior asbl 140.-€, Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance 140.-€, Association des Aveugles 140.-€, Association Luxembourg Alzheimer 140.-€, Association des Parents d'Enfants Toxicomanes 140.-€, Athénée de Luxembourg/Warmth 140.-€, Bonnievale-Project asbl 140.-€, Caritas 140.-€, Chantiers de la Fraternité 140.-€, Chrétiens pour le Sahel 140.-€, FNEL-ONGD 140.-€, Fondation Autisme Luxembourg 140.-€, Fondation Meninos en Meninas de rua asbl 140.-€, Foyer de la Femme 140.-€, Hadassah Luxembourg 140.-€, Handicap International Luxembourg 140.-€, Initiativ Liewensufank asbl 140.-€, Ligue HMC asbl 140.-€, Ligue Nationale de la Protection des Animaux 140.-€, Luxembourg Air Rescue 140.-€, Lycée Classique Echternach/Enfants en détresse 140.-€, Médecins sans Frontières asbl 140.-€, Objectif Tiers Monde asbl. 140.-€, Padem 140.-€, Patlux asbl. 140.-€, Pro Ninos Pobres/Nouvelle PNP asbl 140.-€, Service Krank Kanner Doheem 140.-€, SOS Détresse – Hëllef iwwer Telefon asbl. 140.-€, SOS Faim – Action pour le développement 140.-€, SOS Interfonds 140.-€, SOS-SAHEL 140.-€, SOS Villages d'Enfants Monde asbl 140.-€, Spontan Add asbl. 140.-€, Terre des Hommes 140.-€, UNICEF 140.-€, Vivre 81/ADIPH 140.-€.

d. sociétés de chant et de musique

Fanfare Bourglinster 2.421.-€, Lënster Musek 2.683.-€, Chorale Ste Cécile Beidweiler 1.463.-€, Soc.des Mandolinistes « La Lyre » Godbrange 1.814.-€, Chorale Ste Cécile Bourglinster 2.175.-€, Chorale Ste Cécile Eschweiler 426.-€, Chorale Ste Cécile Godbrange 1.446.-€, Chorale Ste Cécile Gonderange 1.407.-€, Chorale Ste Cécile Junglinster 1.568.-€, Chorale Ste Cécile Rodenbourg 1.483.-€, Jugendchouer Beideler 1.417.-€, Lënster Ourewiirm 613.-€, Theaterfrënn '93 741.-€, Uergelfrënn Buerglënster 269.-€, Jeunesse Musicale Luxembourg asbl 140.-€.

En dehors des subsides précités les deux fanfares et la société des mandolinistes toucheront une participation de 50% aux frais d'acquisition et d'entretien de matériel de musique jusqu'à un maximum de 2.730.-€ par année.

Cette participation pour l'année 2007 est versée à la fin de l'exercice contre présentation de factures dûment acquittées.

e. associations du secteur agricole et horticole

Coin de Terre et du Foyer Junglinster 531.-€, Société Avicole Junglinster 384.-€, Natura 140.-€, Oeko-Fonds 140.-€, Stéftung Hëllef fir d'Natur 140.-€, MBR Services 30.-€.

f. diverses associations

Les Amis du Château de Bourglinster 1.656.-€, Fraena a Mammen Jonglënster 426.-€, Fraena a Mammen Buerglënster-Amber 567.-€, Familjenclub 164.-€, Frënn vum Scoutshome 358.-€, Scouts et Guides St.Martin Junglinster 2.106.-€, D'Lënster Senioren 902.-€, D'Lënster Charly's Frënn 203.-€, Allënster Duerfrënn 679.-€, Amber Duerfrënn 305.-€, Gonnerénger Duerfclub 226.-€, Association des Parents d'Elèves Bourglinster 403.-€, Association des Parents d'Elèves Gonderange 364.-€, Association des Parents d'Elèves Junglinster 594.-€, Sécurité Routière asbl. 280.-€, Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourg 140.-€, Actioun Öffentlechen Transport 140.-€, Association Nationale des Victimes de la Route 140.-€.

g. associations oeuvrant dans le domaine de la médecine sociale

Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'action médico sociale 300.-€, Croix-Rouge Luxembourgeoise 24.737.-€, Croix-Rouge, section locale 597.-€, Fondation Luxembourgeoise contre le cancer 140.-€, Fondation Recherche sur le sida 140.-€, Aide aux enfants atteints d'un cancer 140.-€, En Häerz fir kriibskrank Kanner 140.-€.

h. Syndicat d'Initiative de la Commune de Junglinster 436.-€.

08. Décompte de travaux extraordinaires.

Le conseil communal décide:

- a. avec six voix contre trois et une abstention d'approuver le décompte concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes à Bourglinster au montant de 610.717,95.-€;
- b. avec neuf voix contre une d'approuver le décompte concernant les travaux de transformation de l'ancienne école à Eschweiler au montant de 461.353,25.-€.

09. Modification de la partie écrite du PAP « am Bruch » à Junglinster.

Le conseil communal décide avec sept voix contre une et deux abstentions d'approuver provisoirement quelques modifications de la partie écrite du PAP « am Bruch » à Junglinster.

10. Avant-projet relatif à la construction d'un bâtiment pour le service de régie communal.

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et deux abstentions d'approuver l'avant-projet avec devis concernant la construction d'un bâtiment pour le service de régie communal d'un montant de 2.731.000.-€.

11. Projet pour la mise en œuvre d'enrobés denses à chaud et le goudronnage d'un chemin rural à Altlinster.

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et une abstention d'approuver le projet et le devis d'un montant de 26.450.-€ concernant l'aménagement du chemin rural au lieu-dit « Schleifmillen » à Altlinster sur une longueur de 697 mètres.

12. Acquisition de matériel d'incendie en 2008.

Le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord pour les acquisitions de matériel d'incendie en 2008 selon les propositions de l'inspecteur cantonal de la division d'incendie et de sauvetage.

13. Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer le nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé prévu pour les diverses carrières.

14. Budget rectificatif 2007 et budget 2008.

Le budget rectificatif 2007 prévoit:

• recettes ordinaires:	13.897.702,19.-€
• dépenses ordinaires:	10.647.133,51.-€
• boni ordinaire:	3.250.568,68.-€
• recettes extraordinaires:	3.497.827,50.-€
• dépenses extraordinaires:	9.488.090,96.-€
• mali extraordinaire:	5.990.263,46.-€
• boni du compte 2006 (ordinaire):	7.474.080,88.-€
• mali du compte 2006 (extraordinaire):	2.962.527,94.-€

- boni présumé 2007 (extraordinaire): 1.771.858,16.-€
- Le budget rectificatif 2007 est approuvé avec huit voix et deux abstentions.

Le budget 2008 prévoit:

- recettes ordinaires: 14.741.877,64.-€
- dépenses ordinaires: 11.140.191,02.-€
- boni ordinaire: 3.601.686,62.-€
- recettes extraordinaires: 9.459.409,37.-€
- dépenses extraordinaires: 14.620.708,25.-€
- mali extraordinaire: 5.161.298,88.-€
- boni présumé 2007 (extraordinaire): 1.771.858,16.-€
- boni définitif 2008 (extraordinaire): 212.245,90.-€

Le budget 2008 est approuvé avec huit voix contre deux.

15. Fourniture de courant pour les besoins propres de la commune (Déi Gréng).

Sur demande du groupement politique « Déi Gréng », le collège échevinal explique qu'à partir du 01.02.2008 la commune de Junglinster couvrira ses besoins propres en électricité par 50% d'énergie verte « Nova Naturstrom ».

16. Divers.

17. Questions au collège échevinal.

18. Avancement d'un fonctionnaire.

Le conseil communal décide avec neuf voix contre une que Nicole Koob-Engeldinger obtienne un avancement en traitement à la fonction de commis principal, grade 8 de sa carrière avec effet au 1^{ier} janvier 2008.